

RÉFORME DES RETRAITES

QUAND 64 ANS

FONT ...

65 ANS !

RETRAITES : LE VICE CACHÉ QUI REPOUSSE À 65 ANS MINIMUM

La retraite des salariés du privé est composée d'une pension versée par le régime de base (Sécurité sociale ou MSA) et d'une pension versée par le régime complémentaire AGIRC-ARRCO. Cette dernière pèse 26 % de la retraite totale des ouvriers et employés, et 50 % pour les cadres et assimilés.

Or l'AGIRC-ARRCO, pour un départ avant 67 ans, exige des salariés.

qu'elles et ils travaillent une année de plus au-delà de l'âge auquel ils et elles ont obtenu le taux plein dans leur régime de base, sous peine de subir un abattement de 10 % sur leur pension complémentaire pendant 3 ans.

Donc *Taux plein à 64 ans = retraite sans abattement à 65 ans*
Taux plein à 65 ans = retraite sans abattement à 66 ans
Taux plein à 66 ans = retraite sans abattement à 67 ans

Plus aucun salarié affilié au régime de base de Sécurité sociale et à l'AGIRC-ARRCO ne pourrait disposer d'une pension complète à 65 ans !

Seraient également concernés tous les salariés recrutés à compter du 1er septembre 2023 dans les entreprises relevant de la clause du grand père (RATP, IEG, BDF, Clercs de notaires,...).

Le projet de réforme accélère la hausse de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir le taux plein dans le régime de base avant 67 ans, âge d'annulation de la décote.

Les salarié-e-s qui ne parviendraient pas à se maintenir en emploi jusqu'au taux plein subiraient une double peine aggravée, notamment pour les cadres, leurs années d'étude n'étant pas prises en compte : majoration définitive de la décote avec l'accélération de l'augmentation du nombre d'annuités exigé et l'abattement de 10%.

Quant à la Macronie, force est de constater qu'elle a mystifié ses alliés de circonstance qui se sont un peu trop précipitamment réjouis d'un 64 ans ... fictif.



Signez la
pétition

**Ce que nous voulons,
c'est travailler moins et
mieux, pas le contraire !**



Rejoignez-nous, syndiquez-vous ! Contact : cgt.64@wanadoo.fr / 05 59 27 13 21